



Secrétariat communal
Place de la Gare 1 - CP 59
2942 Alle

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2026-01316-S

Requérant(s)	Flückiger Julien, Avenue de Sully 80, 1814 La Tour-De-Peilz
Auteur du projet	Flückiger Julien, Avenue de Sully 80, 1814 La Tour-De-Peilz
Description du projet	Pose de clôtures pare-vue côté Sud et Est
Cadastré(s), parcelle(s)	Alle, 140
Lieu-dit, adresse	Oeuches Domont 12, 2942 Alle
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone mixte, MA
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	03.10.2026
Échéance de la publication	13.10.2026

Ouvrage

Dimensions : hauteur totale 1m80.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écarterant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Alle, le 1er octobre 2026
Conseil communal.